

2022/.....

Parafe

DELIBERATION N°309

AFFICHÉ  
LE 30/09/2022

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION.**

**ENTENDU** l'exposé de Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire ;

**VU** le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8 ;

**VU** le tableau des emplois communaux ;

**VU** l'avis favorable du Comité technique du 21 septembre 2022 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**


**DECIDE** la création d'un emploi permanent de responsable du service enfance jeunesse et éducation dans le grade d'attaché à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- ✓ Traduire les orientations politiques en plans d'action opérationnels
- ✓ Impulser une gestion opérationnelle efficiente des activités des structures d'accueils et de loisirs, dispositifs enfance, de jeunesse et de l'éducation dans le cadre du projet global de la collectivité,
- ✓ Développer les partenariats institutionnels (IEN, directeurs d'école, parents d'élèves, SDJES, CAF..)
- ✓ Piloter et optimiser les ressources du service
- ✓ Impulser une dynamique de développement de l'activité jeunesse.
- ✓ Accompagner les changements induits par une nouvelle organisation ou de nouveaux outils
- ✓ Management/Encadrement des équipes

**PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 28 septembre 2022



Le Maire,  
Jean-François ONETO.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	22
Absents :	13
Pouvoirs :	9
Votants :	30
Convoqués le : 22 septembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES

<b>POUVOIRS DE :</b> Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Madame Isabelle DUPUIT
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAI
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Malek BENSAI est arrivé à la question n° 1 « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021 et Madame Espérance AUDINEAU à la question n°17 de l'ordre du jour « Demande de protection fonctionnelle d'une Adjointe au Maire ».